

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Janvier à Avril 2016

- **A approuvé** une modification des statuts de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône concernant la politique du logement et du cadre de vie : retrait des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ce qui permettra à la Ville d'Auxonne de réaliser son projet de revitalisation du centre-bourg,

- **A approuvé** plusieurs modifications des statuts du Syndicat de l'Energie de la Côte d'OR (SICECO) : extension des compétences et adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre,

- **A approuvé**, dans le cadre de la loi de réforme territoriale dite loi NOTRe, le schéma de mutualisation entre la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône et ses communes membres, visant notamment à améliorer le fonctionnement du bloc local à court terme et anticiper l'évolution du périmètre de l'intercommunalité liée à la révision en cours du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

- **A approuvé** le principe de couper l'éclairage public, à titre expérimental, de minuit à 5 heures, dans le centre-village, à l'exception de la RD 905,

- **A pris acte** des aménagements et protections prises en compte dans le cadre du dossier d'enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire (installation classée pour la protection de l'environnement), située sur le territoire des Communes de Tréclun au lieu-dit « Les Bois Davaux » et de Champdôtre au lieu-dit « Les Grands Patis », demandés par la Société L MAGGIONI SA et **a émis** un avis favorable assorti des réserves suivantes : du point de vue de l'environnement, l'attention est attirée sur la protection de la nappe mise au jour, notamment lors des inondations fréquentes dans ce secteur et sur la présence, à proximité immédiate, de l'ancienne décharge de Tréclun, réhabilitée, mais sans être véritablement isolée de la nappe qui la traverse, du point de vue de la circulation des camions, demande que l'aménagement et la signalétique, à l'intersection du chemin de transport avec la RD 31, soient entretenus régulièrement afin d'améliorer la sécurité et éviter les dégradations de la chaussée à cet endroit,

- **A pris acte** de la résiliation du contrat de location de la chasse au bois par l'Amicale des Chasseurs Habitants Soirans (ACHS) et **a décidé** de louer uniquement les propriétés forestières communales n° 23, 24 et 25, sur une base de 9 ha 41 a 08 ca,

- **A décidé** d'attribuer à la Secrétaire de Mairie une indemnité pour le travail supplémentaire occasionné par les élections régionales, conformément à la dotation de l'Etat,

- **A approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2015** du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière.

## BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 295 657,21 €  
Recettes de fonctionnement : 389 162,83 €  
Excédent de fonctionnement reporté (2014) : 30 104,63 €  
Dépenses d'investissement 464 710,78 €  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 327 195,00 €  
Recettes d'investissement : 446 609,99 €  
Excédent d'investissement reporté (2014) : 31 116,98 €  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 161 725,00 €  
Déficit global en fin d'exercice : 28 843,56 €

## LES FINANCES COMMUNALES

Pour faciliter la lecture, les diagrammes présentent les dépenses et les recettes cumulées (budget principal et budgets annexes) :

- **le budget principal** prend en charge le personnel communal, les travaux d'entretien, les frais de gestion générale et de fonctionnement, les charges intercommunales, les équipements, les travaux de bâtiment, de voirie et de réseaux. Les Ecoles sont gérées par le SIVOS, grâce à des contributions communales et les accueils périscolaires et de loisirs et

## BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

Dépenses de fonctionnement : 19 803,80 €  
Recettes de fonctionnement : 33 476,00 €  
Excédent de fonctionnement reporté (2014) : 33 268,40 €  
Dépenses d'investissement 18 645,86 €  
Déficit d'investissement reporté (2014) : 17 442,41 €  
Recettes d'investissement : 18 121,41 €  
Excédent global en fin d'exercice : 28 973,74 €

## BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 69 849,42 €  
Recettes de fonctionnement : 191 263,30 €  
Excédent de fonctionnement reporté (2014) : 112 328,11 €  
Dépenses d'investissement 30 368,13 €  
Déficit d'investissement reporté (2014) : 30 783,70 €  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 28 400,00 €  
Recettes d'investissement : 36 143,70 €  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 3 000,00 €  
Excédent global en fin d'exercice : 183 333,86 €

- **A approuvé le Budget Primitif 2016** du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière.

## BUDGET PRINCIPAL

> section de fonctionnement équilibrée à 386 165,00 €  
> section d'investissement équilibrée à 375 808,00 € : solde des travaux d'enfouissement de réseaux, terrains et remboursement de prêt relais et d'emprunts.

## BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

> section de fonctionnement équilibrée à 62 478,00 €  
> section d'investissement équilibrée à 40 467,00 € (remboursement d'emprunt pour la construction des logements, divers)

## BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

> section de fonctionnement en suréquilibre de 84 124,00 € : dépenses = 128 560,00 € ; recettes = 212 684,00 €  
> section d'investissement équilibrée à 98 569,00 € (travaux sylvicoles, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers)

- **A décidé d'allouer les subventions suivantes, d'un montant total de 466 €** : Foyer Rural de Soirans : 300 €, Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 76 €, Centre de Formation des Apprentis du CFA de la Noue : 90 €,

- **A approuvé** le programme d'actions 2016 pour la gestion durable de la forêt communale, concernant les parcelles forestières n° 8 et 10 : travaux préalables à la plantation et à la régénération, travaux d'assainissement, fourniture et mise en place de plants - et d'autre part, les parcelles n° 1, 5a et 42a : entretien de cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation, dégagement mécanisé, interventions diverses soit un montant estimatif de 22 543,67 € HT,

- **A voté les taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales** comme suit, sans augmentation par rapport à 2015, pour un produit attendu de 146 332 € : Taxe d'Habitation : 13.54 % ; Taxe Foncière Bâti : 12.21 % ; Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 % ; Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 % **et a pris acte** des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 6 181 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 5 488 € **et du prélèvement du Fonds National de Garantie de Ressources** qui s'élève à 33 274 €.

la restauration scolaire sont gérés directement par la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône. Les deux structures bénéficient de personnel mis à disposition par la Commune, allégeant ainsi certaines charges communales.

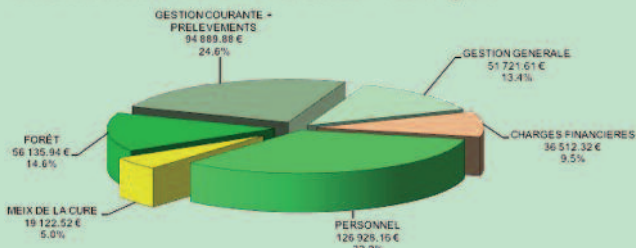
- **le budget annexe « Le Meix de la Cure »** gère notamment la location des logements communaux pavillonnaires, les travaux d'entretien et le remboursement des emprunts liés à la construction,

- **le budget annexe « Forêt »** gère les travaux sylvicoles, les ventes de bois et le remboursement des emprunts liés à l'acquisition de forêt.

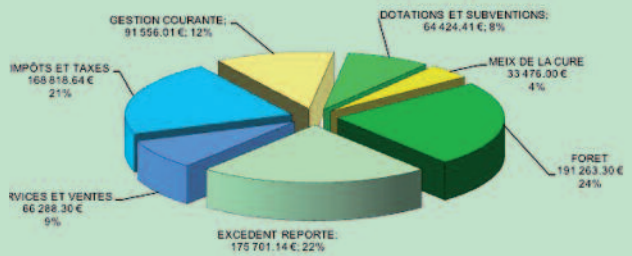
# COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Au total, en 2015, les 3 budgets représentent **947 261,31 €** de dépenses réelles cumulées pour un total de recettes réelles cumulées de **1 321 595,35 €**, soit un excédent global réel cumulé de **374 334,04 €**. En ce qui concerne les investissements, ont été pris en compte l'achèvement des travaux d'aménagement de 4 logements locatifs BBC dans la maison « Bonnaire » Grande rue, ainsi que la construction de 4 garages et de l'atelier municipal, la finalisation des travaux de la salle de la Verpillière, la réfection des rues du Point du Jour et des Renardières, des travaux de conversion forestière et les remboursements d'emprunts.

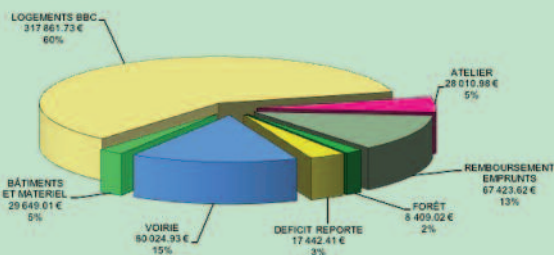
**CA 2015 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 385 310,43 €**



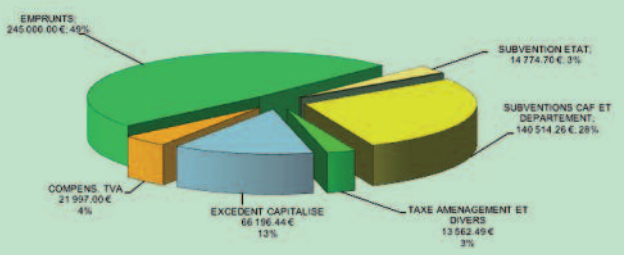
**CA 2015 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 791 527,80 €**



**CA 2015 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 531 167,18 €**



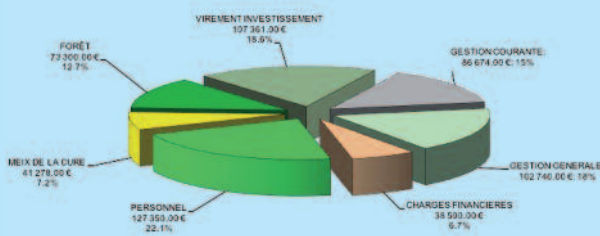
**CA 2015 INVESTISSEMENT / RECETTES = 502 044,89 €**



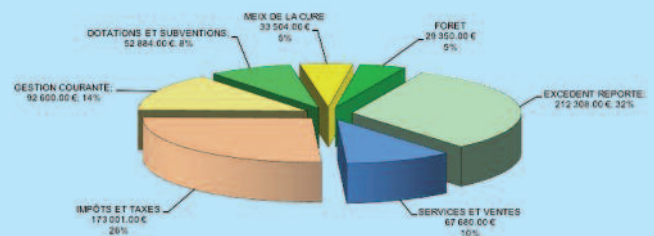
## BUDGET PRIMITIF 2016

En 2016 les investissements sont réduits avec seulement l'achèvement de l'enfouissement des réseaux rue du Canal, des travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments communaux, les travaux de conversion forestière, ainsi que le remboursement d'un prêt relais et du capital des emprunts, ... En 2016, les trois budgets cumulés totalisent un chiffre d'affaire global de **1 176 171,00 €**, comprenant **1 092 047,00 €** de dépenses et une provision de **84 124,00 €**. L'équilibre financier est obtenu grâce aux subventions, aux dotations de l'Etat, au remboursement de TVA sur investissement, à la taxe d'aménagement, aux ventes de bois, aux loyers et aux recettes fiscales provenant des impôts locaux - taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises et les réseaux. Cette année encore – et cela depuis 2005 -, malgré les réformes et la diminution des aides publiques, les taux de la fiscalité ne sont pas augmentés.

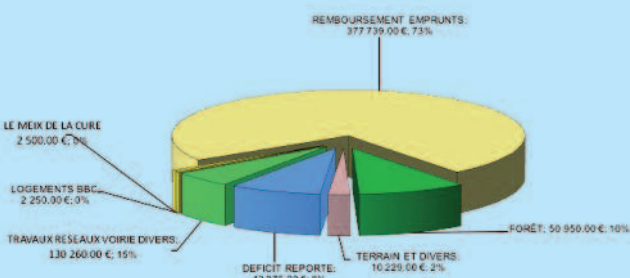
**BP 2016 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 577 203,00 €**



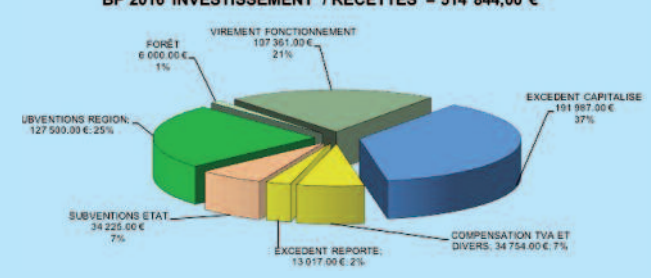
**BP 2016 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 661 327,00 €**



**BP 2016 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 514 844,00 €**



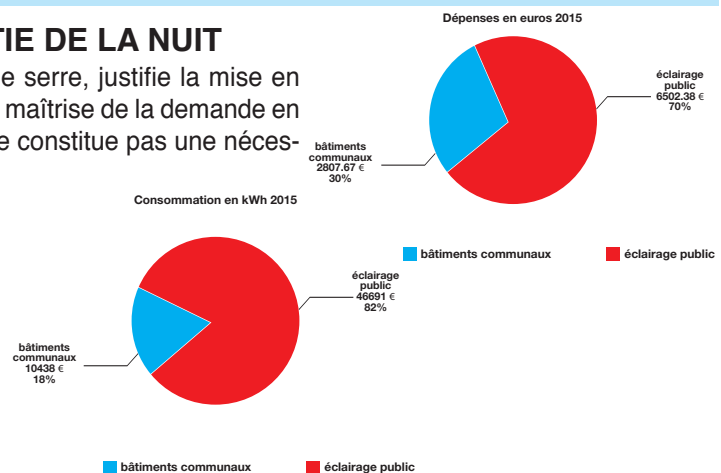
**BP 2016 INVESTISSEMENT / RECETTES = 514 844,00 €**



## COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT

La lutte contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, justifie la mise en œuvre d'actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité. Par ailleurs, à certaines heures de la nuit, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Le Conseil municipal a donc émis un avis favorable au principe de couper l'éclairage public, à titre expérimental, de minuit à 5 heures, dans le centre-village (exception du secteur de la RD 905). Comme on peut le constater dans de nombreuses Communes qui coupe l'éclairage public une partie de la nuit depuis plusieurs années, cela ne diminue en rien la sécurité.

Pour illustrer la nécessité de réaliser des économies d'énergie, les diagrammes ci-dessous montrent la consommation et les dépenses correspondantes de l'électricité (hors écoles) dans notre Commune, en 2015 (en rouge, l'éclairage public).





## GESTION DES ECOLES par le SIVOS

- Section de Fonctionnement, équilibrée à **168 715,00 €**
- Section d'investissement, équilibrée à **30 877,00 €**
- Total Budget Primitif, équilibré à **199 592,00 €**.



La participation globale des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun s'élève à **162 515,00 €**, soit environ **900 €** par enfant scolarisé.

**Pour info :**

**KERMESSE DES ECOLES à TRECLUN le SAMEDI 11 JUIN 2016.**



**Vous avez entre 17 et 26 ans, la gendarmerie nationale recrute 7 000 postes de gendarmes adjoints volontaires en 2016.**

**Vous avez entre 18 et 35 ans et êtes titulaires d'un BAC, la gendarmerie nationale recrute 5 000 postes de sous-officier de gendarmerie.**

Inscrivez-vous pour le concours du 21/09/2016 sur le site

[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr) ; contact direct **03 80 70 66 93 CIR DIJON**

## J'AIME MON CHIEN, J'AIME MON VILLAGE

Quoi de plus désagréable lorsque l'on circule dans notre village de devoir slalomer entre **les crottes de chien** ? Ah ! Ces chiens qui pourrissent nos trottoirs, nos chemins piétons, nos places publiques, nos espaces verts !!

**Les crottes de chien** c'est d'abord l'affaire de ceux qui ont un chien, mais malheureusement c'est aussi l'affaire de ceux qui marchent dedans pour qui c'est exaspérant et l'affaire de ceux qui les ramassent, c'est dégoûtant ...

Il incombe **aux maîtres de trouver des solutions.**

Nos braves toutous font leurs besoins là où ils le peuvent, là où leur maître les autorise ou les laisse faire ... Nous sommes à la campagne ; il est évident que tous les chiens ont la possibilité de s'ébattre ailleurs que sur la voie publique. Que ceux qui ont des animaux pensent d'abord aux autres et au respect de notre environnement quotidien.



Toutes les informations de la Commune, d'un simple clic ! Informations générales, informations pratiques, vie scolaire, ... N'hésitez pas à « naviguer » ...

[www.mairie-soirans.fr](http://www.mairie-soirans.fr)

# Bienvenue sur le site de la Commune de Soirans

**Secrétariat de Mairie:** Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : [mairie.soirans@wanadoo.fr](mailto:mairie.soirans@wanadoo.fr) - Site : [www.mairie-soirans.fr](http://www.mairie-soirans.fr)

**Bibliothèque:** Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : [bibliotheque.soirans@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.soirans@wanadoo.fr)

**Centre de Loisirs:**

Ouverture semaines scolaires :

Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi 7 h 15 - 8 h 40 / 11 h 50 (12 h Vendredi)- 13 h 30 / 16 h 20 - 18 h 45 -

NAP : Vendredi 13 h 30 - 16 h 20

Ouverture loisirs :

Mercredi 12 - 18 h 30 / Vacances 7 h 30-18 h 30

Tél. 03 80 27 03 20 (Communauté de Communes Auxonne Val de Saône) / Fax. 03 80 27 03 21 Mail: [contact@ccavds.fr](mailto:contact@ccavds.fr)

**Déchèteries:** Tél 06 70 77 45 63

<b>PONT</b> Chemin de la Tille	Mercredi et Vendredi	14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)
21130 PONT	Mardi et Samedi	8 h 30 à 11 h 45
<b>ATHÉE</b> Route de Magny	Mercredi et Vendredi	8 h 30 à 11 h 45
21130 ATHÉE	Mardi et Samedi	14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)



# SOIRANS

N°33 Avril/Mai/Juin 2016

INFO

## LA LETTRE DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Chaque année, le vote du budget est un événement majeur de la vie municipale. Il constitue la base du fonctionnement de la commune et de ses investissements pour l'année.

Nous avons voté un budget 2016 serré, mais équilibré et préservant l'essentiel de nos capacités d'action. C'est un budget serré, parce que les Dotations de l'Etat continuent de baisser, dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public. Ce budget, nous l'avons équilibré, malgré cette diminution de crédits, sans augmenter les taux communaux des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le

foncier non bâti, contribution foncière des entreprises), et ce, pour la 12ème année consécutive.

C'est un budget prudent, qui va nous permettre de solder tous les projets engagés ou réalisés en 2015 : aménagement de logements locatifs, construction d'un atelier municipal, dissimulation des réseaux rue du Canal, achat de terrains, remboursement d'un prêt relais, encaissement de subventions et de certificats d'économie d'énergie (logements BBC), ...

Pour terminer, un petit rappel sur les bonnes conduites à tenir à l'approche de l'été et sur le respect du voisinage :

- Pour les véhicules motorisés (voitures, motos, scooter, ...), appliquer la réglementation obligatoire de bonne conduite dans toutes les rues et redoubler de prudence dans les zones proches des espaces de jeux, accès interdit sur les liaisons piétonnes,

- Pour les jeunes qui se rassemblent en soirée, attention aux nuisances sonores et merci de toujours respecter le voisinage, même avant 22 h,

- Pour l'environnement au quotidien : feux interdits sur les chantiers et aux abords des habitations, pas de bruit de bricolage en soirée et le dimanche après-midi, prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les chiens qui aboient, ...

Le Conseil municipal et moi-même restons à votre entière disposition au quotidien pour vous écouter et avancer avec vous dans l'intérêt général et celui du plus grand nombre.

Jean-Paul VADOT  
Maire de Soirans

Président de la Communauté  
de Communes Auxonne Val de Saône

### 8 MAI 2016

Le 71ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 sera commémoré par une cérémonie au Monument aux Morts le

**DIMANCHE 8 MAI à 11 h 30.**

La population est invitée à se joindre à l'hommage du Conseil Municipal.

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur en Mairie.



Dans ce numéro

- Compte rendu du conseil	P. 2
- Budgets	P. 3
- SIVOS	P. 4
- Gendarmerie	P. 4
- Chiens	P. 4

**Une date à retenir : 21 Mai 20 h 30**

Le Foyer Rural vous attend très nombreux pour la

**33ème Soirée Cabaret ...**

Venez applaudir vos artistes locaux...

Ambiance garantie : théâtre, danses, chants ... Buvette ...

**Un évènement à ne pas manquer**